



Centre de recherches sur l'action politique en Europe
UMR 6051

www.crape.univ-rennes1.fr

Tel : [33] (0) 2 23 23 76 88 – Fax : [33] (0) 2 23 23 76 90

Symposium international

La démocratie dans l'entreprise face à la crise économique **Les arguments normatifs en faveur des systèmes de représentation au travail**

Rennes - 5-7 mai 2010

Contact :

Patrick Guiol

Chargé de recherche au CNRS
Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe
CRAPE – UMR 6051
Université de Rennes 1 - Faculté de Droit et de Science politique
Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Patrick.guiol@univ-rennes1.fr

9, rue Jean Macé 35042 Rennes Cedex – France
06 61 46 49 58



MAISON
DES SCIENCES
DE L'HOMME
EN BRETAGNE



Symposium international

La démocratie dans l'entreprise face à la crise économique

Les arguments normatifs en faveur des systèmes de représentation au travail

Rennes - 5-7 mai 2010

Projet validé par le conseil scientifique de la **MSHB** dans le cadre de son Pôle :
« *Gouvernance dans les institutions publiques et privées* »

Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne
20, place de la Gare - 35 000 Rennes

Responsables scientifiques : Patrick Guiol
Patrick.guiol@univ-rennes1.fr

- Description :

Le symposium abordera la question des effets d'une gouvernance ouverte au dialogue social sous divers angles (santé, performance, citoyenneté, développement durable, etc.) et de ses incidences positives tant au niveau microéconomique que macroéconomique.

On y abordera, aussi, de manière contradictoire la question paradoxale : « pourquoi ne voit-on pas plus d'entreprises « démocratiques », si leurs retombées sont si remarquables ? ».

Le pré-programme qui vous est présenté à la page suivante est ébauché sur la base des accords de principe de 34 participants. Quelques contributions sont encore à définir et plusieurs titres restent à préciser. **Cette première version est donc susceptible d'aménagements** avant d'être arrêtée définitivement. Néanmoins, vous trouverez exposés, ici, l'agencement général de ces journées qui recouvrent une dimension interdisciplinaire et internationale

En effet, la singularité du sujet traité a incité les organisateurs à rassembler des chercheurs et des enseignants de disciplines différentes, sociologues, économistes, gestionnaires, politistes, psychologues, philosophes et juristes, dont certains de renommée internationale. Bref, un panel d'universitaires, tant français qu'étrangers, parmi les meilleurs spécialistes, sera réuni autour des derniers travaux en cours. Ceux-ci portent sur plusieurs facettes de l'impact des gouvernances participatives en entreprise, que ces dernières soient de statut capitaliste traditionnel ou coopératif.

Seront, aussi, associés à ces échanges le témoignage de praticiens et syndicalistes soigneusement choisis pour leur implication de longue date dans ces problématiques (dans une proportion avoisinant un quart ou un tiers des participants) et recueillir l'expérience d'entrepreneurs qui ont été pilotes en ce domaine.

Au regard du succès rencontré par cette initiative, la durée de cette manifestation a été rallongée d'une demi-journée qui sera consacrée, pour partie, aux interventions des représentants des autorités territoriales soutiens du projet.

- Dimension internationale :

Les participants étrangers invités à ce jour sont allemands (1), belges (4), britanniques (1), canadiens (3), danois (1), espagnol (1) et italien (1), soit **12 participants étrangers**.

- Période, durée et lieu :

Ce symposium sera organisé à Rennes les mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 mai 2010. Il se déroulera pour partie à la Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne, sous réserve que le nombre final d'inscrits n'oblige pas à le transférer dans d'autres locaux universitaires plus vastes ou à l'IEP. Demande a été faite pour que la demi-journée de clôture puisse se dérouler au Conseil régional de Bretagne, en sa salle de conférence de l'Hotel de Courcy, rue Martenot.

Première journée - <i>Matinée</i>	Seconde journée - <i>Matinée</i>
<p style="text-align: center;">ACCUEIL & Ouverture du symposium par :</p> <p>Patrick Guiol, Chercheur au CNRS, organisateur et responsable du projet Christian Le Bart, directeur du CRAPE & responsable du Pôle Gouvernance</p> <p>Bernard Ducamin, ancien conseiller technique à l'Elysée (2^e septennat) Edmond Hervé, sénateur d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale : De la philosophie à l'économie à l'épreuve des réalités sociologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux objections à la démocratie dans l'entreprise et leur réfutation : (A. Gosseries) - l'approche transactionnelle ou les promesses d'une économie partenariale (M. Renault) - L'expérience d'un banquier participatif : « entreprendre à deux » (A. Van Put) - Les variables organisationnelles d'une gouvernance démocratique (A. Bernardi)
<p><u>L'approche contextuelle macroéconomique :</u> ou l'effet boomerang du salariat dédaigné et du travail sous-payé</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'échec du modèle actionnarial intégral (A. Reberieux) - Les contradictions de la sous-rémunération du travail, une dimension du krach de 2008 (J-L Perrault) - Démocratisation de la société et démocratie économique (J-L Laville) 	<p><u>Quelles relations entre participations financières et gouvernance démocratique ?</u> des stratégies croisées multiples et contradictoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance participative : crédit ou condition d'un actionariat salarié efficace ? (M. Caramelli) - L'argument de l'équité comme facteur de performance (R. Schlüter) - La formation à la gouvernance à la lumière des cas espagnols de Mondragon et des S.A.L. sociedad laboral (F. Lopez Mora) - Contraintes et spécificités de la formation au management des organisations de l'économie sociale (P. Dubois)
Première journée – <i>Après-midi</i>	Seconde journée – <i>Après-midi</i>
<p><u>La réalité de l'impact du type de gouvernance (1) :</u> comportements des salariés et cultures d'entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les effets de bord d'une gouvernance participative sur les opinions et comportements (P. Guiol) - L'influence de l'organisation du travail et des conditions de travail sur l'absentéisme (G. Bouville) - L'argument de la performance, de la motivation et du <i>turn over</i> - Articulation emploi-famille : le secteur de l'économie sociale a-t-il une philosophie de gestion plus favorable ? (D. Tremblay) 	<p><u>Les apports de l'expérience coopérative et de l'économie sociale :</u> des pionniers dignes d'attention pour les futurs administrateurs salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopérative et responsabilité sociale : développement d'un outil d'évaluation et de planification du développement durable des entreprises démocratiques (A. Leclerc) - Le savoir-faire managerial québécois à l'aune de sa tradition et de son exubérance coopérative (M. Lafleur) - La coopération : contribution aux pratiques participatives (J-F. Draperie) - La gestion participative capitaliste ou la régulation de la démocratie à la lumière de l'expérience des administrateurs salariés (A. Conchon)
<p><u>La réalité de l'impact du type de gouvernance (2) :</u> le cas de la santé et de la souffrance psychique au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment un environnement démocratique au travail impacte le tissu social communal : l'exemple italien de Imola. (D. Erdal) - Gouvernance participative et santé des salariés : un verdict avéré (P. Guiol, J. Munoz, A. Hess & P. Meriot) - Les dynamiques communicationnelles dans les organisations et leurs effets sur la santé mentale au travail. Principaux résultats de 20 recherches-interventions (SORG) (M. Detchessahar & G. Minquet) 	<p><u>Pourquoi tant de réticences face à l'entreprise démocratique ?</u> du patronat aux syndicats en passant par les pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les raisons d'une réticence à grande échelle, étude comparative européenne (M. Fleurbaey) - Avis contraire : de plus en plus d'entreprises "démocratiques" en Europe en raison de leurs retombées remarquables (M. Mathieu) - Positions et évolutions des syndicats à cet égard (P-Y. Chanu) - Cadre et licencié pour cause de « désir de participation » : témoignage d'un procès hors norme (J. Boutbien)

Troisième journée – <i>Matinée</i> <i>En collaboration avec le sous-groupe « Firme participative » de l'ONG Pékéa. Ouverte aux membre du Club des Gouvernements locaux, élus et fonctionnaires territoriaux</i>	Troisième journée – <i>Après-midi</i>
<p><u>La démocratie dans l'entreprises au prisme du droit :</u> <i>rapports de classes et droit social : du national au communautaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La vision de l'Union Européenne en matière de participations dans l'entreprise : les actions de la Commission en ce domaine (J-M. Content) - L'information et la consultation des salariés au niveau transnational : l'exemple de deux groupes français (J. Barreau) - La palette juridique française et son évolution en matière de participation et de représentation des salariés (P. Maillard) - Opportunités et obstacles en droit du travail : droit des sociétés ou droit de l'entreprise ? (F. Gaudu) 	<p>Programme touristique pour ceux qui le souhaitent</p>
<p><u>Conclusion du symposium & allocutions de clôture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jorge Muñoz, Maître de conférence en sociologie UBO, co-organisateur et responsable du projet - Jean-Louis Perrault, secrétaire général exécutif de PEKEA - Alain Yvergniaux, conseiller régional, président du Club des gouvernements locaux - Alain Even, président du Conseil économique et social de Bretagne 	
<p>FIN DU SEMINAIRE</p>	



Le montant du **remboursement** des frais de participation de chacun ne peut être arrêtés à ce jour.
Il sera fonction des **crédits** obtenus définitivement par les institutions universitaires et les **sponsors** ou **mécènes** sollicités

- Chercheurs et/ou équipe participant au projet :

Pour le Comité d'organisation :

Marc FLEURBAEY, Directeur de recherche au CNRS, CERSES, Université Paris Descartes. **Sciences économiques** et **philosophie économique**, membre du Comité éditorial de *Economics and Philosophy*, de *Social Choice and Welfare*, *Annales d'Economie et de Statistique*, *Economie Publique*, *Journal of Theoretical Politics*, *Population Health Metrics*, *Raison Publique*, *Revue d'Economie Politique*, *Theoria*.

Patrick GUIOL, Chargé de recherche au CNRS, **Sciences du politique**

Laboratoire de rattachement : CRAPE, Université de Rennes 1, CNRS, faculté de Droit et de Science Politique, IEP de Rennes

Jorge MUNOZ, Maître de conférences en **sociologie**, UBO, IUT rue de Kergoat, 29231 BREST Cedex 3 BP 93169, ou ARS-EA 3149, 20 Rue Duquesne BP 814, 29 285 BREST

Pascale MERIOT, Maître de conférences en **sciences économiques**, membre du CRESS-Lessor, Université Rennes 1, Faculté des Sciences économiques, 7 place Hoche, 35065 RENNES Cedex

Marylène BERCEGEAY, ingénieur d'études CNRS, Université Rennes 1, CRAPE, 9 rue Jean Macé, 35042 RENNES Cedex

Pour les participants :

Liste indicative (avec [?]) pour ceux qui restent à *confirmer ou en instance*):

Français :

Pour les chercheurs :

- Jocelyne Barreau, Professeur émérite en économie, Université de Rennes 2, CRESS-Lessor et ISTO (Institut des Sciences sociales du Travail de l'Ouest), spécialiste du Travail et relations sociales dans l'entreprise.
- Grégor Bouville, Professeur Agrégé en économie et gestion Docteur en Sciences de Gestion (Spécialité GRH), spécialiste de l'absentéisme, organisation du travail, conditions de travail, santé au travail, ATER à l'Université de Rennes 2, membre du CREM UMR CNRS 6211 - Université de Rennes 1 IGR-IAE.
- Marco Caramelli, assistant professeur à l'INSEEC Business School. Paris.
- Aline Conchon, sociologue des relations professionnelles (Laboratoire LISE-CNRS), spécialiste des administrateurs salariés. Chercheuse à l'Institut Syndical Européen ETUI.
- Mathieu Detchessahar, professeur à l'université de Nantes, Centre de recherche en gestion Nantes-Atlantique (CRGNA), directeur du programme SORG
- Jean-François Draperi, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam).
- Pierre Dubois, professeur d'université sociologie, ancien responsable de la formation Licence professionnelle « Management des organisations de l'économie sociale » à l'Université de Marne la Vallée.
- Marc Fleurbaey, économiste, directeur de recherche au CNRS, Université Paris Descartes.
- François Gaudu, professeur agrégé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Vice-Président de l'Association Française de droit du travail, membre du bureau de la Conférence des Doyens des Facultés de droit.
- Annie Gouzien, Sociologue, Ingénieur de recherches, Univ Rennes 2, spécialiste des coopératives maritimes, (CRESS-Lessor), PEKEA
- Jean-Louis Laville, sociologue et économiste, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam).
- Jacques Le Goff [?], Professeur de droit social à l'UBO (et ancien inspecteur du travail), Auteur de « *Du silence à la parole* ».
- Jean-Louis Perrault, Maître de conférences en sciences économiques à l'Université de Rennes 1, membre de l'ISMEA (Institut des sciences mathématiques et économiques appliquées), et de PEKEA, Centre de recherches en sciences sociales - CRESS et de l'Institut des Amériques.
- Antoine Rebérioux, maître de conférences à l'université de Paris Ouest Nanterre, membre du laboratoire EconomiX.
- Michel Renault, Maître de conférence en sciences économiques, U Rennes1, (CREM-CNRS) PEKEA, économie et théorie des organisations, PEKEA.

Pour les praticiens ou syndicalistes :

- Marie-Noëlle Auberger, consultante, membre du réseau IBIS « Institut Breton d'Ingénierie sociale », spécialiste de communication en questions sociales (ancienne rédactrice en chef de la revue *CFDT-cadres*).
- Gaby Bonnant, Secrétaire national de la CFDT, responsable de la coordination des politiques de protection sociale. Président de l'Unedic.
- Pierre-Yves Chanu (CGT), conseiller national de la CGT, suppléant au Conseil Supérieur de la Participation (Ministère du Travail).
- Jean-Michel Content, Secrétaire général de l'Association Internationale pour la participation financière (AIPF), Chargé de mission à Fondact.
- Jean-François Dupont (CFDT) [?], délégué régional union interprofessionnel île de France.
- Bernard Ibal (CFTC) [?], professeur agrégé de philosophie, vice-président des Semaines sociales de France, président de CFTC-Cadre.
- Laurent Lasne, ancien rédacteur à « *Participer* » le magazine de la confédération générale des Scop.
- Paul Maillard, ancien président de Fondact et membre du Conseil supérieur de la Participation, auteur de « *Intéressement, Participation, Actionnariat* ».
- Alix Margado [?], Délégué Innovation à la CgScop, représentant de l'inter-réseau Scic.

Etrangers :

Pour les chercheurs :

- Andrea Bernardi, chercheur en sciences de la gestion, Université de Nottingham, Royaume Uni. Annexe à Ningbo, Chine.
- Isabelle Ferrera, professeur de sociologie à l'Université catholique de Louvain, chercheuse qualifiée du Fonds national de la recherche scientifique (Bruxelles, Belgique), Senior Research Associate, Labor and Worklife Program, Harvard Law School, Harvard University.
- Axel Gosseries, chercheur qualifié du FNRS (Belgique) et professeur à l'Université de Louvain-La-Neuve, membre de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale.
- Michel Lafleur, professeur, directeur de l'IRECUS à l'Université de Sherbrooke, (Québec).
- André Leclerc, professeur titulaire de la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick (Canada).
- Frederico Lopez Mora, professeur de gestion à l'Université de Valence, observatoire iberio américain de l'économie sociale.
- Erik Maaløe [?], Professeur associé à la Aarhus School of Business, Univ d'Aarhus (Danemark).
- Diane-Gabrielle Tremblay, professeur à l'Université du Québec à Montréal, (Québec).

Pour les praticiens ou syndicalistes :

- Rainer Schlüter, directeur de Coopérative-Europe (Allemagne, Europe)
- August Van Put, Directeur fondateur de banque « participative » en retraite, conseiller pour le patronat chrétien flamand et auteur d'ouvrage sur la participation (Belgique)
- David Erdal, Directeur fondateur d'une papeterie coopérative et président d'une fédération d'actionnaires salariés. Honorary Senior Research Fellow à l'Université de Saint Andrew et Harvard. (Britannique)
- Marc Mathieu, secrétaire général de la Fédération européenne de l'actionnariat salarié et de la participation (EFES/FEAS)

Les personnes qui ne figurent pas dans le programme seront modérateurs ou présidents de sessions.

Méthodologie :

La méthodologie du symposium est interdisciplinaire et intégrative. Il n'y aura que des sessions **plénières** afin de stimuler l'interaction, l'échange et le débat. Les séances seront enregistrées et transcrites dans la perspective d'une publication. Le Comité d'organisation a établi le programme à partir d'intervenants reconnus pour leur valeur scientifique et novatrice qui s'est efforcé d'atteindre un équilibre entre les thèmes du symposium. Les 8 **modérateurs** pressentis devront disposer des **résumés** des intervenants à leur table ronde **au moins un mois à l'avance**. Dans la dernière session les 2 rapporteurs désignés permettront d'identifier les points clés de la réflexion et des débats autour de la problématique retenue, les controverses majeures, de nouvelles pratiques et de nouveaux domaines de recherche. Enfin, la parole sera donnée aux 2 invités, représentants des collectivités territoriales, gouvernements locaux et conseil économique et social, pour la clôture du symposium.

Langue de travail :

La langue véhiculaire sera le français. Toutefois, un professeur d'anglais de la faculté de droit et de sciences politiques a été pressenti pour assurer l'interprétariat auprès des trois non-francophones.

Echéancier :

Tous les **résumés** des communications prévues doivent être préparés en format A4 (Times New Roman, taille 12, à interligne simple) et pas plus de **4000** signes de longueur. Titre complet des auteurs, nom, adresse, organisation et adresse e-mail doit être inclus à la fin de l'abstract. Les résumés sont attendus pour le **8 mars** à l'adresse électronique suivante : patrick.guiol@univ-rennes1.fr. Ils feront l'objet d'un document diffusé aux participants avant la tenue du symposium. Les **communications** complètes doivent être envoyées aux organisateurs pour le **15 avril 2010**. Elles seront transmises aux modérateurs de chaque table ronde.

- Retombées attendues et valorisation :

Outre les échanges académiques et la confrontation scientifique, l'objectif de ce symposium est, aussi, de favoriser les rencontres de spécialistes qui ne se connaissent pas tous nécessairement et de créer des synergies susceptibles d'alimenter des partenariats¹ ou des réseaux ciblés qui méritent d'être développés. L'objectif étant de favoriser le développement en Bretagne d'un pôle d'enseignement sur ces problématiques. Par ailleurs, comme cela a été annoncé, une publication des interventions est envisagée soit sous forme d'ouvrage (dont le choix de l'éditeur n'est pas encore arrêté, PUR, RECMA, etc.), soit sous forme de numéro spécial, déjà proposé, entre autres, par la revue *Economie et Société*.

- Dates de séjour :

Aux fins de la planification de votre séjour, veuillez noter que la plénière d'ouverture du symposium débutera à 9h15, le mercredi 5 mai 2010 et que le tout se terminera à 12h30, le vendredi 7. L'après-midi étant réservé à une excursion touristique pour ceux qui le souhaitent.

Par ailleurs, dans la mesure où nous visons des ateliers à forte cohérence thématique, nous ne pourrions procéder à la construction définitive de ces derniers avant d'avoir reçu toutes les confirmations de participation ou les intitulés définitifs des contributions.

- Transport et hébergement :

Veuillez également prendre note que jusqu'à nouvel ordre vous êtes **responsable de vos frais de voyage et de séjour**. Les modalités d'aide financière n'ont pu être arrêtées à ce jour dans la mesure où plusieurs institutions sollicitées pour des subventions, notamment les collectivités locales (Ville, Région, Conseil général), n'ont pas encore rendu leurs décisions. Sans vous offrir de garantie, nous vous assurons que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour couvrir autant que possible vos dépenses. Prochainement, les lieux d'hébergement vous seront communiqués et un service de réservation d'hôtel sera mis en place.

- Frais d'inscription :

Vous devrez acquitter les frais d'inscription au symposium. Ceux-ci sont de **150 €** Ils comprennent les trois (3) repas du midi, le dîner de gala du mercredi soir (avec une projection de film), le dîner champêtre et rustique du jeudi soir (une surprise !), les pauses-café, les documents imprimés et électroniques.

En attendant de pouvoir vous transmettre des informations plus précises quant au déroulement de ces journées, nous vous demandons de prévoir une présentation de **15 minutes**. Vous devrez nous faire parvenir une première version complète du texte de votre communication avant le **15 avril 2010**, pour sa mise à disposition aux modérateurs et présidents de séances.

Quant à la version définitive en vue de la publication elle devra être remise à une date ultérieure qui n'est pas encore fixée mais qui vous laissera un délai confortable pour que vous puissiez apporter vos corrections et éventuels remaniements.

¹ A titre d'exemple, participeront à ces journées les responsables de plusieurs institutions telles que la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale de l'Université Louvain La Neuve, en Belgique, ou l'IRECUS de l'Université de Sherbrooke au Québec. La première vise à stimuler une réflexion éthique dans la recherche et l'enseignement en sciences économiques, sociales et politiques. A cette fin, elle collabore déjà étroitement avec de nombreux centres étrangers (par exemple : le Programa de Filosofia Política y Etica Social de la Universidad Católica del Uruguay (Montevideo), le Program in Ethics, Politics and Economics de Yale University, le département de science politique de l'Université Laval (Québec), le Programme de pensée politique de l'Institut des Etudes Politiques (Paris), et le In-Focus Programme on Socio-Economic Security de l'Organisation Internationale du Travail (Genève), le Centre de recherches en éthique de l'Université de Montréal, le master en philosophie économique de l'Université d'Aix-Marseille et le département de philosophie de l'Université Harvard et le département de philosophie de l'Ecole Normale supérieure (Paris). Quant à l'IRECUS qui est un institut universitaire dont les principales activités sont l'éducation, la recherche, les services à la collectivité et la coopération internationale, il a déjà établi un partenariat avec lequel l'Université de Brest, notamment dans le cadre du Master en économie sociale « management des entreprises coopératives et mutuelles ». Cet institut s'est donné comme but de favoriser l'éducation et la recherche multidisciplinaire sur le thème de la coopération et du mutualisme. Il remplit cette mission en collaboration avec les divers milieux coopératifs nationaux ou étrangers outre les facultés et les départements de l'Université de Sherbrooke intéressés au domaine coopératif. Son partenariat étroit et constant avec le mouvement coopératif et mutualiste québécois lui a permis de développer une expertise en gestion et en développement des coopératives et des mutuelles qui lui donne une réputation de niveau international. Cette expertise est d'ailleurs reconnue et demandée par un très grand nombre d'universités à travers les Amériques. Etablir des relations plus étroites avec ce partenaire serait l'une des retombées positives de ce symposium, de l'Université de Brest. Quand aux instances du CNAM sensibilisées à ces thématiques, elles seront représentées à la fois par Jean-Louis Laville et Jean-François Draperie qu'il n'est plus nécessaire de présenter.

Annexe

Mise en perspective du symposium : ***L'opportunité d'une réflexion collective sur un enjeu essentiel***

Thèmes et questions abordées

Remis au goût du jour par la crise, la régulation des flux financiers comme la plus grande ouverture des systèmes de représentation au travail suggèrent l'utilité d'une approche comparative critique des modes de gouvernance tant macro-économique que micro-économique. S'agissant de cette dernière, la liste des arguments en faveur d'une orientation plus participative de la marche de l'entreprise est longue et, pour l'essentiel, connue. De l'argumentation morale relative aux valeurs humanistes en matière de dignité ou de justice, voire de l'approche plus théorique en terme de satisfaction au travail, jusqu'aux arguments plus techniques saisissant le partage du pouvoir comme facteur d'efficacité organisationnelle, on pourra au cours de cette rencontre recenser et confronter les points de vue des chercheurs et des acteurs, ceux des employeurs, des salariés et des pouvoirs publics. Chacun contribuant à l'élaboration collective d'une expertise scientifique.

Les systèmes de représentation au travail : un enjeu d'une actualité évidente :

L'enjeu des systèmes de représentation au travail s'inscrit dans les suites de la crise mondiale, financière puis économique. Le précipice à côté duquel vient de passer le monde occidental invite à un examen sans concession. Le quotidien *Le Monde* en prenait acte dans un dossier de quatre pages publié fin septembre 2009 : « *La crise que nous subissons est communément présentée comme une crise financière. Mais sous ces aspects boursiers, c'est bien à une crise économique globale que nous assistons, une crise de régulation des systèmes de production et donc une crise de gouvernance de nos entreprises* ». Tel est le constat établi par le journal. Ce dossier², centré sur l'exemplarité que peuvent représenter les **Scop** (Sociétés coopératives de production) en terme de modèle de gouvernance aurait pu constituer un excellent argumentaire au projet de symposium qui vous est proposé. A lui seul, il en éclaire l'intérêt, à commencer par l'actualité de sa problématique, même si les bonnes résolutions post-crise tendent à disparaître à mesure qu'à nouveau « les banques affichent une insolente prospérité » (autre titre du *Monde* daté du 16 octobre cette fois). L'investigation que nous nous proposons d'entreprendre au cours des ces journées est par conséquent d'autant plus urgente qu'avec les premiers signes de reprise économique la fragilité des bonnes résolutions actuelles apparaît. Passées les « grandes frayeurs » de 2008-2009, l'improbable consensus sur la question du montant exagéré des rémunérations des dirigeants et des bonus des traders est déjà moins unanime.

Pourtant, le thème du dialogue social et de la gouvernance d'entreprise était bien revenu en force dans le débat à l'occasion de ce krach. Preuve en a été, la réaction des écoles de management et de commerce qui ont dû s'adapter dans l'urgence à la nouvelle donne. Ebranlées par les turbulences financières qui ont affecté l'économie mondiale, elles reconnaissent à travers les confidences de leurs dirigeants qu'elles ont dû tirer les conséquences qui s'imposaient pour former les managers de demain. A en croire Bernard Belletante, directeur du groupe Euromed Management à Marseille, ce fut « un enjeu majeur ». Mais, il ne fut pas le seul à réagir ainsi. On le verra plus loin. La seule explication par le dérapage financier n'a pas fait illusion chez ces spécialistes. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'ils ont été de surcroît les premiers à cibler la question de la gouvernance. Donc, celle de la représentation. Et si au plus fort de la tourmente on a vu monter la cote de popularité d'un modèle plus démocratique d'entreprise dans l'univers des formations managériales, c'est bien qu'aux yeux de ces formateurs on touche là au caractère indéniable d'une des causes profondes de l'alerte.

Dont acte ! Ce symposium se propose justement d'explorer le sujet.

² « **L'alternative Scop face aux questions que pose la crise** ».

Il s'y attachera, tout d'abord, en examinant comment la mise à l'écart des apporteurs de travail, tant sur le plan de leur reconnaissance symbolique (droit à la parole) que matérielle (rémunération et pouvoir d'achat), a structurellement déstabilisé le système.

La remise en cause d'une boîte à outils obsolète.

On abordera, ici, la faillite du mythe de l'actionnaire roi. Manière de dénoncer au préalable, s'agissant de la marche de l'entreprise, la légitimité longtemps admise de la mise à l'écart de l'apporteur de travail et son exclusion de toute espèce de droit à la parole. S'en tenir à la « phase financière » de la crise revient, en effet, à « oublier » de faire une analyse plus profonde des maux dont souffre notre économie et qui nuisent de façon endémique à l'équité sociale. **Antoine Rebérioux**, maître de conférences à l'Université Paris X Nanterre et membre d'EconomiX (UMR-CNRS 7166), auteur d'un livre sur *Les dérives du capitalisme financier* (2004) avec Michel Aglietta, sera bien placé pour le démontrer au cours de notre rencontre. Son intervention se placera au niveau macroéconomique. Elle aura pour effet de créditer la problématique retenue puisque, à ses yeux, la démocratie d'entreprise est non seulement souhaitable d'un point de vue social ou politique à l'aune de critères ou de valeurs philosophiques mais surtout souhaitable d'un point de vue strictement économique. Sa démonstration développe une critique qui porte sur le pouvoir actionnarial exclusif comme mythe d'une efficacité maximum, au nom duquel a été théorisé le rejet du principe démocratique au sein de l'entreprise. Ce principe qui veut que les décisions soient prises par ceux qui en sont affectés et qui, dans les sociétés anonymes, se traduirait par une augmentation du pouvoir des salariés sur les décisions. Mais ce principe suscite une grande défiance des économistes quant à son efficacité économique. Non seulement, le principe démocratique heurte la doctrine de la souveraineté actionnariale d'après laquelle les dirigeants doivent agir dans le seul intérêt des actionnaires, mais il heurterait, aussi et surtout, les théories établies de l'efficacité en matière de gouvernance. Or, l'analyse d'A. Rebérioux montre qu'il n'en est rien, bien au contraire ; corroborant du même coup le constat suivant lequel c'est bien de ce point de vue que la crise actuelle peut être analysée, aussi, comme une crise du modèle de gouvernance d'entreprise.

Son intervention s'appuiera sur l'histoire de la gouvernance d'entreprise en longue période. Pour la plupart des économistes, en effet, le triomphe du modèle **actionnarial** de gouvernance tant sur le modèle **managerialiste** (USA jusqu'aux années 60 et 70, Asie) que sur le modèle **travailleiste** (Allemagne) ou le modèle **étatiste** (France), ne faisait guère de doute et ceci pour des raisons d'efficacité économique présumées. Des divers modèles de gouvernance en concurrence le modèle actionnarial était considéré comme plus efficace économiquement parce qu'il aurait été le seul capable de discipliner les dirigeants des grandes entreprises³. Il s'est avéré, depuis, que le récent développement d'une économie globale financiarisée a augmenté le pouvoir des actionnaires dans les systèmes d'organisation des entreprises et, de ce fait, a été à l'origine de changements importants dans le mode de gouvernance de celles-ci exacerbant cette dérive, notamment en matière d'indépendance du CA. Dans le même temps, ce pouvoir actionnarial fondé sur la conception traditionnelle, toujours en vigueur, selon laquelle l'actionnaire assume seul le **risque** financier, le salarié bénéficiant quant à lui d'une sécurité garantie par le droit du travail, est de plus en plus contesté par les faits. Cette conception qui résulte d'une théorie économique vieille d'un demi-siècle ne correspond plus que partiellement à la réalité économique et sociale d'aujourd'hui. D'une part, l'actionnaire « professionnel » ou institutionnel bénéficie, grâce aux nouvelles technologies de communication associées à la mondialisation, d'une plus grande latitude d'action et de capacité d'échapper au risque ; d'autre part, le salarié ou l'ancien salarié est lui-même, du moins aux Etats-Unis, de plus en plus également un actionnaire impliqué dans un ou plusieurs systèmes de retraite par capitalisation. Sa prise de risque est double. Entraîné dans cette évolution, le salarié des sociétés occidentales supporte une part croissante du risque social. De ce fait, la stratégie de l'entreprise devient légitimement son affaire autant que celle de l'actionnaire. Le dialogue social devrait, de ce simple point de vue déjà, s'en trouver légitimé et s'élargir à un dialogue stratégique, source de performance et, surtout, de stabilité. A partir de ce critérium il conviendrait de réviser la boîte à outils dédiée à l'analyse de l'efficacité économique.

La démonstration des failles du système en vigueur sera conduite par les économistes du symposium,

³ Selon Henry Hansmann et Reinier Kraakman (2000).

L'émergence du dogme de l'administrateur indépendant et sa faillite actuelle seront analysées afin de montrer pourquoi la montée en puissance du modèle actionnarial dans les années 1980-1990, aux Etats-Unis mais aussi en Europe, n'a pas été à la hauteur des attentes. A l'instar des études empiriques existantes, la société Lehman Brothers vient encore de démontrer l'absence d'efficacité des OPA/OPE, des stock-options, des administrateurs indépendants, elle qui fonctionnaient précisément avec beaucoup de stock-options et plus de 80% d'administrateurs indépendants ! Dans les années 2001-2002, la multiplication des scandales de gestion comme Enron et Worldcom avait déjà conduit certains dirigeants et économistes à s'interroger, au nom de la transparence et de la sincérité des comptes, sur l'utilité d'introduire une représentation des salariés dans les Conseils d'administration de l'entreprise. Cela, afin de garantir un contrôle sur la véracité des situations qui y sont décrites. Qui mieux, en effet ; qu'un « indigène » pour servir d'éclaireur ? Première entorse au principe sacro-saint de l'exclusion du Travail de toute forme de responsabilité dans la marche de l'entreprise puisque, paradoxalement, la représentation du personnel, de l'aveu même des tenants du modèle actionnarial, pourrait présenter des vertus pour l'intérêt des actionnaires ! En clair, la crise a mis en lumière les avantages supposés d'une gouvernance plus démocratique.

Aujourd'hui, la question se pose : les cours boursiers sont-ils une mesure objective et pertinente de la performance à long terme ? L'idée est remise en cause aux Etats-Unis même. On constate que la focalisation sur l'indépendance des administrateurs s'est faite au profit d'administrateurs insuffisants voire incapables et, surtout, au détriment d'une réflexion sur l'expertise. Désormais, on perçoit la nécessité de réorienter la réflexion sur la composition des conseils vers davantage d'expertise générique et de savoir sur l'entreprise. Or, si une connaissance approfondie de l'entreprise s'avère nécessaire pour un contrôle efficace, qui mieux, effectivement, que ceux qui y travaillent la détiennent ?

Au-delà des individus et de leurs entorses à la moralité, au-delà des carences de la discipline de marché combinée à la faiblesse des conseils d'administration, au-delà de tous ces facteurs qui ont permis aux dirigeants de profiter de prix d'actifs distordus et au système de risquer l'effondrement, s'impose une réponse d'ordre structurel, celle d'une gouvernance plus démocratique.

Une autre manière de rejoindre cette problématique comme de souligner la critique de théories qui ont terriblement montré leurs limites, sera d'aborder le rapport capital/travail, cette fois, non plus par le mécanisme de contrôle des dirigeants mais par la rémunération du travail, c'est à dire à travers la question des salaires. Après le déficit de reconnaissance symbolique, le déficit de reconnaissance matérielle.

Le capitalisme financier globalisé : l'effet boomerang de la compression salariale

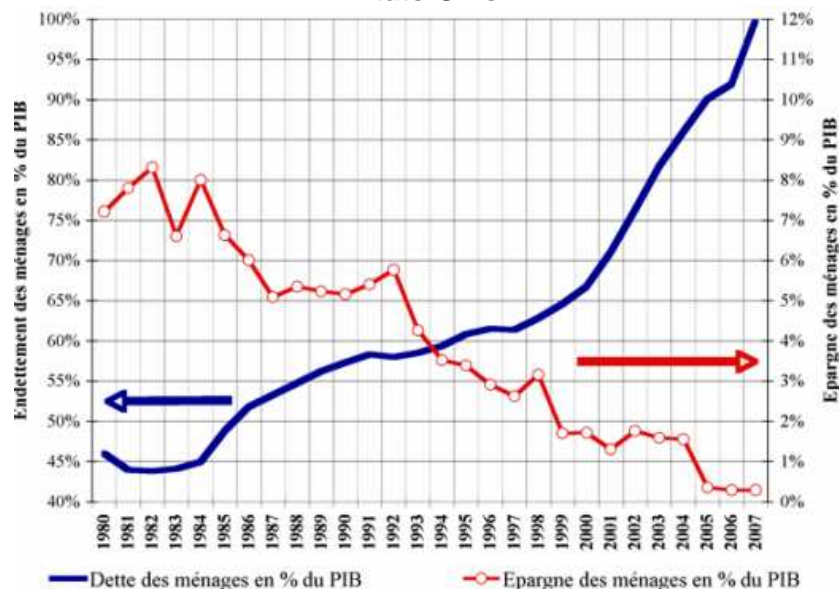
Ce qu'a montré, aussi, la récente crise financière puis économique, c'est l'effet boomerang de la pression sur les salaires. Livré à lui-même, le capitalisme financiarisé a conduit l'économie au bord du gouffre et, paradoxalement, en a appelé à l'Etat pour le sauver. Là, aussi, on voit les conséquences de la mise à l'écart des apporteurs de travail. Pour aborder ce second volet – corrélé d'ailleurs au précédent - d'une « non-reconnaissance » structurelle envers le salarié, l'économiste **Jean-Louis Perrault**, maître de conférences à l'Université de Rennes 1, membre de l'ISMEA et secrétaire exécutif de l'ONG PEKEA, s'attachera à montrer combien il s'agit, là aussi, d'une crise systémique et non conjoncturelle. Une fois de plus, le système initié dans les années 70 / 80 arrive à son terme en raison des conséquences du modèle actionnarial. Le Travail était exclu de la représentation, il est désormais exposé à une production mobile à l'échelle mondiale et se trouve de moins en moins rémunéré. Dans ce contexte de globalisation, la pression sur les salaires dans les pays développés a conduit à une stagnation voire une diminution de l'ordre de 10 à 20% du salaire réel. Cette diminution des revenus du travail étant compensée avant que n'éclate la crise par le système du crédit à l'immobilier et à la consommation. La notion de risque a donc, là aussi, évolué par rapport à un capital devenu bien plus volatil dans la mesure où la quête de production à bas coûts salariaux a engendré un transfert industriel vers les pays BRICM (le groupe Brésil, Russie, Inde, Chine et Mexique) tandis que dans nos pays développés, le dumping social et la chute de la part du travail se sont accélérés au bénéfice du profit et de la rente. Reste la question de la consommation qui, elle, demeure tant que ces pays n'auront pas de marchés locaux suffisants. D'où l'éclairage particulier porté sur cette approche par la rémunération. Sa compréhension s'impose à partir d'une observation macroéconomique sur le long terme. Des années 1945 à 1975, on constate une augmentation de la productivité avec, parallèlement, une augmentation analogue des salaires. Mais, si l'augmentation de la productivité se poursuit dans les années suivantes on constate une bien moindre augmentation des salaires, voire un

fléchissement au moment de la crise pétrolière. D'où une rupture manifeste puis de plus en plus profonde des équilibres dont les conséquences émergent chaque jour davantage, montrant que, là non plus, la crise financière puis économique n'a pas de cause conjoncturelle ou hasardeuse, autrement dit opaque ou incompréhensible comme le prétendent les « économistes du système ». Le symposium montrera, à l'inverse, que cette crise est l'aboutissement d'une déclinaison particulière de l'économie de marché. Le projecteur sera braqué, là encore, sur le tournant des années 70-80 qui a vu, sous la poussée d'une aspiration généralisée à plus de liberté, d'initiative, de créativité, la fin des systèmes régulés par la puissance publique. L'ère Reagan – Thatcher l'a symbolisée au plus haut point, soutenue en concomitance par l'émergence d'une idéologie plus libérale que sociale qui tourna en dérision la notion d'Etat providence issue de l'après guerre, n'hésitant pas pour s'affirmer à violenter les équilibres sociaux de ce côté-ci de l'Atlantique. L'implosion de l'URSS incapable de soutenir la compétition avec l'Ouest a accéléré ce processus généralisé, qui s'est développé dans sa dimension mondiale par la disparition de toute frontière financière ou économique.

Disposant déjà d'études en ce sens, telle celle de l'américain Richard D.Wolff, nos économistes expliqueront les raisons pour lesquelles, tandis que la productivité a suivi depuis l'après guerre une courbe ascendante presque rectiligne, les salaires, eux, ont suivi une courbe similaire dans un premier temps mais qui, à partir du milieu des années 70, décroche pour ne plus augmenter au même rythme laissant un écart se creuser entre les deux courbes.

Après la flambée prometteuse des trente glorieuses a suivi le tassement actuel. Phénomène qui s'est accéléré aux Etats-Unis à partir du milieu des années 80 où, pour résoudre la contradiction et permettre au système de perdurer, il a « fallu » jouer de la manette du crédit facile pour compenser la perte de pouvoir d'achat réel. Ce fut transitoirement un bon moyen de maintenir artificiellement élevé un niveau de vie en réalité structurellement atteint. La contradiction ne pouvait cependant perdurer puisque avec une part des salaires en constante réduction dans le partage de la valeur ajoutée, les crédits sont rapidement devenus insolvables. Au regard des statistiques sur longue période (sur les trente dernières années), le point de départ du "credit-crunch" (limitation ou raréfaction du crédit offert aux entreprises et aux particuliers), était largement prévisible depuis les années 2000. L'épargne a fondu, tandis que l'endettement augmentait jusqu'à atteindre 125 % du PIB.

Comparaison de l'endettement des ménages et de leur épargne aux Etats-Unis



C'est une forme nouvelle de paupérisation du travail : le crédit qui remplace le déficit d'augmentation des salaires n'est rien d'autre qu'une dévalorisation masquée de la valeur travail. Néanmoins, dans une société capitaliste fondée sur la consommation ce déséquilibre durable et croissant devient explosif. Le graphique précédent le montre de manière suffisamment explicite ; et ses réelles qualités pédagogiques suggèrent, aussi, la compréhension de ce nouveau mécanisme de paupérisation des travailleurs dans les pays développés.

Sans action structurelle et de longue durée sur la répartition des revenus entre les produits du travail et ceux de la rente, il n'y a pas de solution durable. Outre un renversement du rapport de force entre travail et capital, par le biais de l'action de masse, en particulier syndicale, une solution envisageable est bien le changement structurel des formes d'organisation des entreprises et du droit du travail qui garantisse une proportionnalité entre les gains de productivité et les revenus du travail. En d'autres termes, comment mettre dans le droit des entreprises la garantie d'une répartition équilibrée des revenus sinon par une réhabilitation du pouvoir politique en matière de démocratie économique ? Ce qui, en terme de conséquences notamment en matière de contrôle et de stratégie, interpelle à divers degrés la gouvernance et les systèmes de représentation au travail.

Prévention d'un nouveau crack ou prix du maintien des systèmes de protection sociale ?

Le symposium ne s'interrogera pas seulement sur cette double exclusion des apporteurs de travail comme facteurs explicatifs de la crise mais, aussi, sur les leçons à en tirer, notamment sur les options qui s'offrent pour y remédier et prévenir toute récurrence. L'instauration d'une gouvernance participative, nous semble, aussi, devoir s'imposer dans un avenir proche pour une autre raison. En contrepartie des efforts financiers exorbitants qui, à coup sûr, vont être demandés aux salariés au cours des prochaines années afin de sauver les systèmes de retraite et de protections sociales par répartition. En effet, il n'est pas exclu que face à la forte probabilité de tensions sociales extrêmes qui se profilent à l'horizon le maintien de la paix sociale incite les pouvoirs publics à concéder l'instauration de mesures de gouvernance plus démocratique. Ces derniers y verraient un moyen habile de compenser les sacrifices demandés à défaut de les faire mieux accepter. Voilà deux raisons, bonnes ou mauvaises, qui font que, durant les prochaines années, la question de la représentation des travailleurs dans les instances de direction ou de contrôle des entreprises est susceptible d'être appelée à devenir une question prégnante. La question sociale regagnant, peu à peu, l'intérêt des chercheurs et des intellectuels trop longtemps distraits d'elle par d'autres problématiques sociétales mises en avant depuis une trentaine d'années.

Sur le premier point, la piste immédiate la plus prometteuse est la réflexion sur l'expertise des administrateurs et sur le rôle que pourraient jouer des contre-pouvoirs internes à l'entreprise, ce qui procure un rôle clé pour les salariés. Les problèmes nouveaux que cette piste soulève inviteront le symposium à passer du champ de l'économie à celui de la sociologie des organisations. **Aline Conchon** abordera l'expérience des administrateurs salariés en France, univers qu'elle a étudié en profondeur, et nous fera part des difficultés rencontrées, tant côté patronal que côté syndical ; mais, aussi, les horizons nouveaux qu'ils rencontrent dans leur mission.

Ensuite, nous ferons intervenir un acteur majeur de la démocratie dans l'entreprise. Son expérience ancienne en ce domaine sera source d'inspiration critique. L'exemple coopératif sera sollicité pour apporter des réponses, notamment le cas du modèle des Scop (société coopérative de production). Ce sont des modèles d'entreprises qui ne remettent pas en cause les fondamentaux du capitalisme mais qui représentent tout de même une alternative aux dérives dénoncées. Fondées sur la priorité donnée au travail sur le capital, les Scop reconnaissent également les compétences et les qualifications dans leur politique salariale. Elles sont donc précurseur en la matière et susceptibles d'offrir une expertise intéressante. De plus, leur santé économique mérite attention. Nous recevrons, au cours de ce symposium plusieurs spécialistes ou représentants des Scop, notamment nos collègues canadiens, **Michel Lafleur** et **André Leclerc** outre un intervenant français renommé comme **Jean-François Draperi** par ailleurs directeur de la RECMA.. Quant au cas emblématique du consortium coopératif de Mondragon, il sera abordé par notre collègue espagnol **Frederico Lopez Mora** qui nous entretiendra, également, de la manière dont se comporte, au regard d'une expérience de désormais vieille de 25 années, le modèle hybride de la SAL (Sociedad Anonimas de Laborales), société anonyme de travailleurs où le travail est propriétaire à hauteur minimum de 51% et, par conséquent, impliqué dans la marche de l'entreprise avec un rôle décisionnaire. **Andreas Bernardi**, chercheur italien en économie et management à l'Université de Nottingham, spécialiste des relations industrielles, actuellement en poste en Chine, traitera des divers variables organisationnelles impliquées dans une gouvernance démocratique ou coopérative. Nous aurons, aussi, un remarquable spécialiste allemand, **Rainer Schlüter**, ancien secrétaire général de la CECOP et directeur de CoopEurope, qui pourra évoquer les effets positifs de la présence d'administrateurs salariés dans les sociétés cotées en Allemagne avec une augmentation de leurs performances boursières dans ce pays (études des économistes américains Larry Fauver et Michael E. Fuerst, "Does good corporate governance include employee representation ? Evidence from German corporate boards", *Journal of Financial Economics*, Volume 82, Issue 3, December 2006, p. 673-710). L'objectif de ce module du symposium étant de montrer que le principe démocratique ne se justifie pas seulement au nom de l'équité mais également de l'efficacité. Cette ouverture des CA aux salariés conduit à une forme de cogestion dont il faut rappeler que celle-ci n'existe pas seulement en Allemagne, mais aussi dans 12

états de l'Union Européenne sur 27. **Marco Caramelli**, s'attachera à ce propos au lien apparu entre gouvernance participative et actionnariat salarié en explorant cet univers dans les grands groupes français du CAC40. Il proposera un modèle théorique des processus par lesquels l'actionnariat salarié peut agir notamment sur la motivation et à quelles conditions. Notamment, en posant la question : la gouvernance participative est-elle une condition préalable d'efficacité ?

Par ailleurs, pour aller plus à fond dans le débat philosophique et économique sur la propriété, **Axel Gosserie**, Directeur de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale à l'Université de Louvain La Neuve traitera de deux objections à la démocratie dans l'entreprise, et leur réfutation : primauté de l'actionnaire et argument de la propriété. De même qu'un spécialiste reconnu de l'économie sociale comme **Jean-Louis Laville**, explicitera la problématique du rapport entre la démocratisation de la société et la démocratie économique. Sur ces questions, nous aurons le plaisir d'écouter le riche témoignage d'**August Van Put**, ancien fondateur-directeur d'une banque participative. Il ne manquera pas d'exposer le fruit d'une expérience originale et sa conviction acquise en faveur de ce qu'il nomme la participation structurelle, c'est-à-dire à la marche même de l'établissement. Quant à **Michel Renault**, maître de conférence en science économique, il proposera une réflexion sur la perspective d'une économie partenariale sous l'angle de l'approche transactionnelle.

Ce symposium abordera bien d'autres aspects de la gouvernance au travers de son impact économique, social. En particulier, bien des aspects de l'entreprise « démocratique » seront abordés comme ses meilleurs résultats en matière de santé publique et de souffrance au travail. Un sujet d'une cruelle actualité qui sera particulièrement bien représenté au symposium, notamment par **Mathieu Detchessahar**, professeur de management à l'Université de Nantes, responsable du programme *Santé, organisation et gestion des ressources humaines* (SORG). Il interviendra sur les dynamiques communicationnelles dans les organisations et leurs effets sur la santé mentale au travail en présentant, avec **Guy Minguet** professeur de sociologie à l'École des Mines de Nantes, les principaux résultats de leurs 20 recherches-interventions récemment achevées. Autre intervenant sur le sujet, la Belge **Isabelle Ferrera**, professeur à l'université catholique de Louvain, dont on lira avec profit son article publié en décembre dernier dans *Le Monde* « Démocratie, travail et suicide, ce que travailler veut dire »⁴. Le Britannique **David Erdal**, coopérateur et universitaire tout à la fois, exposera les conclusions d'une enquête de terrain réalisée en Italie du Nord, autour de Bologne, notamment à Imola. On y verra comment les entreprises démocratiques (ici les coopératives de production) impacte le tissu social environnant en matière de santé mais, aussi, en bien d'autres domaines. Enfin, l'équipe rennaise et brestoise, organisatrice du présent symposium (**Patrick Guiol**, **Aurélié Hess**, **Pascale Mériot** et **Jorge Munoz**), rendra compte des derniers résultats de son enquête comparative sur la santé des salariés en fonction du management des entreprises ; enquête réalisée dans l'Ouest sur 128 entreprises aux modèles de gouvernance opposés et 30255 salariés, puis étendue sur l'ensemble du territoire national au cas spécifique des grandes entreprises à forts plans d'actionnariat salarié. Avant cela, il sera rendu compte d'enquête qui ont prouvé l'existence d'un effet – *dans et hors* l'entreprise - du type de gouvernance sur les salariés, soit avec Patrick Guiol sur leurs comportement ou opinions, soit avec **Grégor Bouville** sur leur absentéisme, soit avec la Québécoise **Diane Tremblay** sur la conciliation emploi-famille dans une perspective de réflexion sur les temps sociaux dont les conséquence pour la collectivité et l'intérêt général ne sont pas négligeables, ne serait-ce qu'en termes démographiques.

Le symposium s'inscrit également dans le courant de ces études dédiées au rôle du travail dans le processus productif et de sa prise en considération. Un champ d'études remis à l'honneur par les circonstances : celui de la sociologie des relations industrielles et du dialogue social. Ce dernier pouvant prendre plusieurs formes, comme la représentation des salariés dans les conseils d'administration, ou l'association, au plus haut niveau, du comité d'entreprise à la définition de la stratégie de l'entreprise ou du groupe. **Pierre Dubois**, nous fera part de sa longue expérience en formation au management des organisations de l'économie sociale et des structures associatives, notamment à partir de quelques études de cas. Parallèlement, on observe que le développement de l'épargne socialisée devient, non plus un facteur d'oppression du salarié par lui-même (comme dans le cas des grands fonds de pension au vu des normes de rentabilité qu'ils imposent), mais bel et bien, au travers du contrôle que les acteurs syndicaux peuvent exercer sur ces fonds, un facteur d'un droit de regard sur la stratégie des entreprises. Aussi, bénéficiera-t-on pour ce symposium du témoignage de plusieurs types d'acteurs concernés. Qu'il s'agisse des syndicats représentés par quelques conseillers ou délégués nationaux comme **Pierre-Yves Chanu** de la CGT, **Gaby Bonnart** secrétaire national de la CFDT et nouveau président de l'Unedic, qu'il s'agissent des actionnaires salariés eux-mêmes à travers **Marc Mathieu**, secrétaire général de la Fédération européenne de l'actionnariat

⁴ http://www.lemonde.fr/opinions/article/2009/12/18/democratie-travail-et-suicide-ou-ce-que-travailler-veut-dire-par-isabelle-ferreras_1282541_3232.html

salarié. Quant au cas des retombées sociologiques plus directes résultant de l'introduction des administrateurs salariés dans les grandes entreprises, il sera abordé par Aline Conchon, laquelle vient de diriger un ouvrage sur le sujet à la Documentation française. Non moins instructif sera, en matière de conflit sur la symbolique du pouvoir, l'expérience de **Jacques Boutbien**, cadre licencié pour avoir osé se porter candidat au conseil d'administration en tant, pourtant, qu'actionnaire de son entreprise. Une réalité qu'affrontera l'économiste et philosophe **Marc Fleurbaey**, directeur de recherche au CNRS, qui mène actuellement une étude comparative européenne sur les raisons pour lesquelles la gouvernance participative se heurte à une réticence des dirigeants alors même que ses résultats sont convaincants à plus d'un titre.

La problématique du symposium rencontre aussi la réflexion qui se déroule actuellement à la fois sur l'avenir social de l'Europe et sur celui du mouvement syndical. Sur l'Europe tout d'abord, car s'agissant d'un champ fortement internationalisé en raison de la globalisation des marchés financiers, une réforme du droit des sociétés ne saurait, sans risque de délocalisations juridiques des entreprises, que s'inscrire dans une réflexion européenne, prélude à une harmonisation des règles en vigueur. A ce propos, **Jean-Michel Content** nous exposera les intentions de la Commission en ce domaine. Sur les syndicats ensuite, car ils sont a priori fondés à assurer, soit au niveau des organes de gestion de l'entreprise, soit dans l'épargne socialisée, la synthèse des différents intérêts, économiques, sociaux et financiers des salariés. Ce rôle nouveau implique que se poursuive l'aggiornamento actuel des syndicats. A côté de leur rôle de défense des intérêts sociaux des salariés (dans l'entreprise ou à travers la négociation collective) se dessine ainsi une seconde fonction, plus coopérative, dans laquelle les syndicats deviennent à la fois parties prenantes à la définition de la stratégie de l'entreprise et force de contrôle et de contre-proposition stratégique. Sans se cacher, d'ailleurs, les délicats problèmes d'articulation que cette évolution pose en terme de clarification ou de compatibilité des rôles. Outre nos invités syndicalistes déjà cités nous escomptons bien bénéficier de quelques autres témoignages parmi les principaux acteurs impliqués dans cette évolution, notamment ceux de Jean-François Dupont de la CFDT et Pierre Ibal de la CFTC, professeur de philosophie et vice-président des *Semaines sociales de France*. Au niveau européen, le débat syndical sur ces sujets mobilise les confédérations pour tout un ensemble de raisons, du moins si l'on en croit Reiner Hoffmann, Secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats. Pour lui, une chose est claire : si l'on souhaite que les pays européens puissent subsister dans une économie mondiale globalisée, « *une Europe socialement forte où tous les citoyens peuvent participer, est nécessaire* ». Aussi, en juillet dernier, affirmait-il l'axe d'un engagement pour la CES en des termes tout à fait intéressants : « *Nous continuerons à effectuer un travail de lobbying constructif au niveau européen pour les droits des travailleurs et **pour plus de participation dans les entreprises*** ».

On ne saurait mieux dire. Sur ce dernier point, **Jocelyne Barreau**, Professeur émérite d'économie à l'Université de Rennes 2 (CRESS-Lessor) et Directrice de l'Institut des Sciences sociales du Travail de l'Ouest (ISTO), s'attachera au cas du comité d'entreprise européen comme facteur d'information et de consultation des salariés au niveau transnational. Elle le fera à travers l'exemple de deux groupes français, tandis que **Paul Maillard** évoquera les évolutions de la législation française et que **François Gaudu**, ancien doyen de l'UFR de Droit à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et vice-président de l'Association française de droit du travail, s'attachera à tirer les leçons pour l'avenir sur un plan juridique.

Depuis le dépôt de l'intention de soumission du projet, le 18 septembre dernier, un partenaire de marque s'est spontanément déclaré, désireux de contribuer à l'organisation de ce symposium : l'ONG **Pékéa**. Une proposition immédiatement acceptée, signe d'une reconnaissance saluée avec plaisir. Son secrétaire général, Jean-Louis Perrault, Maître de conférences en sciences économique à l'Université Rennes1, chercheur à l'ISMEA et au CRESS est en conséquence intégré au comité d'organisation. Satisfaction accrue par le label que vient de nous accorder l'ISMEA qui souhaite, ainsi, s'associer au projet. Lequel a reçu, par ailleurs, l'approbation de la Maison des Science de l'Homme de Bretagne qui accueillera les sessions dans ses murs.

Enfin, plusieurs élus locaux et personnalités nous feront l'honneur d'une intervention. **Bernard Ducamin**, président de section au Conseil d'Etat honoraire, ancien conseiller technique à l'Elysée auprès du général de Gaulle et auprès du ministère du Travail, ainsi que **Edmond Hervé**, sénateur socialiste d'Ille-et-Vilaine et ancien ministre, ouvriront nos travaux. **Alain Yvergniaux**, conseiller régional du groupe socialiste et président du Club des gouvernements locaux, et **Alain Even**, président du Conseil économique et social de Bretagne, les clôtureront.

*

* *